

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 19 JUIN 2026

DELIBERATION N°CP2026- 06/3/8 DOSSIER N°7538	AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE) - ANNÉE 2026
---	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL
D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE) -
ANNÉE 2026**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération n° CP2025-09/3/14 de la Commission permanente du 25 septembre 2025 adoptant la
convention 2025 - 2027 ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-06/3/8 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), signée le 10 octobre 2025, joint à la présente délibération, définissant les modalités financières pour l'année 2026 ;

- d'autoriser, Mme la Présidente ou son représentant, à signer cet avenant n°1 à la convention du CAUE ;

- d'approuver le versement, en deux échéances, de la participation annuelle d'un montant de 170 000 € au CAUE ;

Dit que la somme nécessaire sera imputée sur le Budget principal au chapitre 65, article 6568, fonction 312.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Mme Catherine DEFEMME, M. Guy MARSALEIX, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Elus Membres du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.

Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET